

## CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 8 avril 2010 à 20 h 30

Convocation : 31/04/2010

Affichage : 10.04. 2010

**Étaient présents** : : **Mesdames** Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Oudet Samira , Paillard Josette, et **Messieurs** Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen,

Représentée : Mme Coulon Rosaline par Mme Bourgeois Danielle

**Secrétaire de séance** : M. Olivier LONGIN

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, celui-ci est approuvé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

### Affaires Générales

#### Modifications et nouvelles délégations

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il donne délégation à M. Olivier Longin, conseiller municipal pour traiter les affaires générales ainsi que le domaine relatif à la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote une indemnité de 6 % du montant de l'indice brut 1015, (la même que pour le conseiller municipal délégué à la voirie – sécurité), et suivra l'évolution des barèmes en vigueur.

Cette indemnité sera majorée de 15 %, la commune étant chef lieu de canton, et sera perçue par l'intéressé à compter du 15 avril 2010.

### Budget

#### Vote budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2010, préparé lors de la dernière séance, qui est équilibré comme suit :

- dépenses et recettes de Fonctionnement :	1 145 913 €
- dépenses et recettes d'investissement :	860 978 €

TOTAL du budget en dépenses et en recettes [opérations d'ordre (32 000 €) comprises]	2 006 891 €
---	-------------

#### Demande de subventions pour les travaux à engager en 2010

M. le Maire informe le conseil municipal que, vu les projets de travaux d'investissement, il convient de monter des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de :

- l'A.D.C.J, (Aide Directe aux Communes Jurassiennes - subventions versées par le Département du Jura),
- D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement des Communes – subventions versées par l'État)

- des Amendes de Police (versées aussi par le Département).

Le Conseil Municipal donne son accord concernant ces démarches.

### **Questions diverses**

#### Demande de Subvention par l'Association « Saint-Vincent de Paul »

Le Conseil Municipal **étudie** cette demande de subvention,

**décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, du fait du caractère caritatif de cette association ayant son siège dans le territoire de la communauté de communes de Jura Nord, de verser une subvention,

**fixe**, à la majorité des voix, cette subvention pour un montant de **250 €**

#### Dérogations concernant la scolarité d'enfants de Dampierre

M. le Maire informe le Conseil Municipal de demandes de dérogations pour des enfants entrant en maternelle, dérogations pour des communes ne faisant pas partie de la communauté de communes de Jura Nord.

VU le nombre croissant de ces demandes, la commune ne peut donner son accord, étant donné que les frais de scolarité serait à sa charge, d'autant plus que des structures d'accueil ont été mises en place.

**Le Maire**

**G. DURANT**